

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026**

L'an 2026, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 07 janvier 2026 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 07 janvier 2026.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Stéphane BLIN, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Thierry MARTEL, Patrice BOUCHER, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Chantal BOULET.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Carole GUENARD à Lysiane DANTIN, Nicole ÉRIPRET à Véronique DEAUBONNE, Delphine LEBEAU à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT, Corinne RIGOBERT, Ingrid VILLIERS, Magalie PASQUIER, William LEFEVRE.

Étaient absents : Mesdames, Messieurs, Marie-Christine DARROUX, Grégoire GAYINO, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2026/01-13/01

Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement
avant le vote du budget

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT T.T.C.
Opération 41 Informatique Mairie	Art. 21838-020 Autre matériel informatique (ordinateur + téléphones)	1 500 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire

Pascal GUILDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
la Somme le 15 JAN. 2026
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026**

L'an 2026, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 07 janvier 2026 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 07 janvier 2026.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Stéphane BLIN, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Thierry MARTEL, Patrice BOUCHER, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Chantal BOULET.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Carole GUENARD à Lysiane DANTIN, Nicole ÉRIPRET à Véronique DEAUBONNE, Delphine LEBEAU à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT, Corinne RIGOBERT, Ingrid VILLIERS, Magalie PASQUIER, William LEFEVRE.

Étaient absents : Mesdames, Messieurs, Marie-Christine DARROUX, Grégoire GAYINO, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2026/01-13/02

Projet de rénovation et de création d'un local à archives : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal un projet de rénovation de la cave de la Mairie afin d'y aménager un local dédié à la conservation des archives communales, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur et aux recommandations formulées par les Archives départementale, pour un montant de travaux estimé à 72 733,00 € HT correspondant au devis présenté par le bureau d'étude BET ADAM. La réalisation de ces travaux permettra à la commune de disposer d'un local sain, sécurisé et durablement adapté à la conservation des archives, garantissant la préservation du patrimoine documentaire communal et le bon fonctionnement des services municipaux.

Les estimations financières relèvent de simples devis. Des procédures de consultation conformes à la réglementation des marchés publics seront lancées pour la réalisation effective du projet définitif.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE :

Article 1 : D'ADOPTER le projet qui lui est présenté,

Article 2 : De SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026,

Article 3 : D'ARRÊTER le plan de financement suivant :

Montant du projet / assiette subventionnable : 72 733,00 € HT

Plan de financement		
	Aides sollicitées € Hors Taxes	En % de l'assiette subventionnable
DETR	25 456,00 €	35 %
Autofinancement Ville de Longueau	47 277,00 €	65 %

Soit un reste à charge TTC de 61 823,60 €.

Adopté à l'unanimité.


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire

Pascal FOURPOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 19

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
la Somme le **15 JAN. 2026**
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026**

L'an 2026, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 07 janvier 2026 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 07 janvier 2026.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Stéphane BLIN, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Thierry MARTEL, Patrice BOUCHER, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Chantal BOULET.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Carole GUENARD à Lysiane DANTIN, Nicole ÉRIPRET à Véronique DEAUBONNE, Delphine LEBEAU à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT, Corinne RIGOBERT, Ingrid VILLIERS, Magalie PASQUIER, William LEFEVRE.

Étaient absents : Mesdames, Messieurs, Marie-Christine DARROUX, Grégoire GAYINO, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2026/01-13/03

Convention de mise à disposition de la salle Daniel Fery pour l'EFS

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention intitulée « Convention 2026 – Ville de Longueau / LSA », jointe en annexe à la présente délibération ;

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de partenariat, les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions financières et opérationnelles applicables pour l'année 2026 à savoir la mise à disposition de la salle Daniel Fery à titre gracieux ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Longueau de poursuivre et formaliser cette collaboration dans le cadre de ses missions et de ses politiques publiques ;

Considérant que la convention précise notamment les dates suivantes : 13 janvier, 02 juin, 04 août et 22 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération DÉCIDE :

Article 1 : d'APPROUVER les termes de la convention 2026 entre la Ville de Longueau et LSA, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa bonne exécution.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire,



Pascal BOURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 19	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 15 JAN. 2026 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	